

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 90-0452/PR/FIN affectent au Ministre des Finances et de l'Economie nationale ,une parcelle de terrain sise au lotisemet Hayableh.

n° 90-0452/PR/FIN

Ministère  
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication  
16 mai 1990

Numéro JO  
n° 10 du 31/05/1990

Date du numéro  
31 mai 1990

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

Il est affecté au Ministère des Finances et de l'Economie nationale une parcelie de terrain d'une superficie de 2666 mètres carrés, sise au 4e secteur du lotissement Hayableh. Sur cette parcelle de terrain est prévue la construction des logements destinés aux fonctionnaires. Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, et le chef de service des Domaines fera remise de ladite parcelle au ministre des Finances et de l'Economie nationale. Il seradressé proceés-verbal de cette opération,évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.